

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://www.cgtea.net/article.php3?id_article=251

Le droit du travail est-il trop rigide en France ?

- Actualité - CGT CAM -



Date de mise en ligne : samedi 18 février 2012

CGT Crédit Agricole

Flexibiliser le marché du travail pour réduire le chômage, l'antienne a le mérite de la simplicité. Pourtant, l'expérience montre que le contrat de travail ne fait pas l'emploi.

À preuve, les dernières mesures de flexibilité adoptée lors des négociations sur la « modernisation du marché du travail » : le CDD seniors n'a pas empêché l'explosion du chômage chez les plus de 50 ans (+ 300 000 depuis 2008) et les ruptures conventionnelles du contrat de travail (près de 30 000 chaque mois) n'ont servi qu'à masquer des préretraites déguisées et à exonérer les employeurs de leurs obligations en matière de reclassement. Le conseil d'orientation pour l'emploi (COE) affirme clairement, dans un rapport, que « la protection de l'emploi n'exerce aucun effet significatif sur le taux de chômage ». Les études comparatives publiées par l'OCDE ont mis en évidence qu'un pays doté d'une législation protectrice pouvait avoir un taux de chômage plus faible qu'un pays doté d'une législation plus souple, et inversement.